

Bilan public des activités du Conseil des citoyens de la ville de Wissembourg (Alsace) de mai 2021 à juin 2022

Bilan adopté en plénière le 13 septembre 2022

Table des matières

Introduction	2
Plénières	2
Bilan de la commission « circulation et mobilité »	3
Perspectives de la commission « circulation et mobilité » pour 2022 - 2023	5
Bilan de la commission « rayonnement et dynamique de la ville et du territoire ».....	6
Perspective pour la commission « rayonnement et dynamique de la ville et du territoire » 2022-2023.	7
Bilan de la commission « citoyenneté active »	7
Perspectives de la commission « citoyenneté active » pour 2022-2023.....	8
Annexe	9
Charte de fonctionnement du Conseil des citoyens de la ville de Wissembourg	9



Introduction

La période couverte par ce bilan, mai 2021 – juin 2022 correspond à la première année du Conseil des citoyens de la ville de Wissembourg. Nous sommes, citoyens et mairie, en phase d'apprentissage et de pilotage de ce nouveau dispositif.

Le Conseil des citoyens est autonome. Il est organisé en commissions thématiques. Elles sont un lieu de discussions, d'élaboration de propositions et d'avis. Les conseillers citoyens travaillent ensemble, en essayant de faire surgir l'intelligence collective. Il existe à ce jour 3 commissions thématiques distinctes et complémentaires par leur angle d'approche.

La commission « circulation et mobilité » s'intéresse aux propositions pratiques et ciblées, envisageables à court et moyen termes. La commission « rayonnement et dynamique de la ville / du territoire » explore les pistes de réflexions plus globales sur le moyen et le long terme. Enfin, la commission « citoyenneté active » est tournée vers l'engagement de la population.

Les commissions ont été accompagnées et animées par une autoentrepreneuse indépendante et sont accompagnées et animées depuis janvier par la chargée de mission démocratie participative de la ville. Il s'agit de la même personne, Mme Averbeck.

Plénières

Le Conseil des citoyens s'est réuni deux fois en plénière et une fois en séance commune autour du projet Gare de la municipalité.

Le Conseil des citoyens s'est en effet réuni en séance plénière pour la première fois le 11/05/2021 suite à des entretiens individuels de toutes les personnes intéressées. Lors de la première plénière les citoyens présents ont co-rédigé la charte de fonctionnement proposée par la ville suite aux entretiens avec les citoyens. La deuxième plénière prévue initialement le 18 novembre 2021 a dû être reportée en raison du Covid.

La seconde plénière a eu lieu le 24 février 2022 en présence de 12 élus et 5 agents de la mairie. La charte de fonctionnement a été revue à cette occasion. Le document de référence actuel se trouve en annexe.

Lors de cette plénière, Madame Le Maire a partagé la vision politique du groupe majoritaire et le nouveau Directeur général la réorganisation des services de la municipalité. Mme le Maire a présenté sa proposition de création d'un comité ad hoc école municipale des Arts qui proposait la participation de deux membres du Conseil des citoyens.

Mme le Maire a par ailleurs confirmé :

- Qu'à l'avenir, des élus et/ou agents seront présents lors des réunions des commissions citoyennes et assureront au besoin, la coordination avec la Mairie.
- La volonté de la municipalité de travailler en transversalité sur les projets qu'elle engage avec le Conseil des Citoyens
- La nécessité que la municipalité et le Conseil des Citoyens s'ajustent et introduisent des améliorations pour un fonctionnement optimal de la participation citoyenne.

Enfin, les membres du Conseil des citoyens ont voté pour le logo suivant.



Bilan de la commission « circulation et mobilité »

Citoyens :

- Membres actifs : 7 membres, 8 places disponibles
- Mouvements de personnes sur l'année : 2 arrivées, 3 départs

Mairie :

Les travaux de cette commission sont suivis par deux élus principalement ainsi qu'un agent de l'urbanisme, un agent de la police

Réunions :

- 9 réunions en commissions,
- 1 visite terrain avec un agent

Autres :

- 4 permanences le samedi matin à la MDAS,
- des actions de sensibilisation réalisée sur le terrain (écoles)
- un formulaire de contact en ligne sur le site de la mairie,
- participation à la conférence « Mobilités en Alsace du Nord, quelles solutions adaptées pour répondre aux besoins du territoire » ?

Principaux travaux :

4 axes de travail :

➤ **Signalétique**

Un état des lieux a été réalisé pendant 6 mois. L'analyse a été exposée avec photos à l'appui dans un document remis à la municipalité et mis à jour régulièrement. En résumé :

- 299 problèmes de signalisations non réglementaires
- méconnaissance de la réglementation

➤ **Prévention et sensibilisation**

- Projet « interpellation » des écoles (école saint jean, collège, lycée) pour la sécurité des enfants
- Projet « sensibilisation Ecoles » :
 - intervention auprès de plus de 130 élèves de l'association Prévention routière dans chaque établissement durant une journée. Les animations ludiques et interactions étaient consacrées aux bonnes pratiques que doivent adopter les enfants en tant que piétons
 - Dons aux écoles de support pédagogiques sur la thématique de la sécurité à vélo.

➤ **Les mobilités douces**

- Echanges avec la ville sur les projets majeurs à venir, informations et réflexions
- Opération de communication et efforts de motivation des entreprises de Wissembourg au « Défi : j'y vais à vélo » :
 - contact des gros employeurs de la ville (centre hospitalier, entreprises importantes)
 - travail d'information auprès d'établissements scolaires à Wissembourg et Altenstadt
- Proposition à la mairie :
 - Proposition 1 : Installation d'une borne de gonflage et réparation vélo
 - Proposition 2 : Installation de deux stations de rechargement de VAE
 - Proposition 3 : Installation de plusieurs arceaux à vélos
 - Proposition 4 : Installer les différents équipements devant la Grange aux Dîmes
 - Proposition 5 : Proposer un service de location de vélos et de vélos électriques à l'office de tourisme

- Proposition 6 : Mettre des panneaux d'informations (plan des pistes cyclables et liste des équipements disponibles) aux trois endroits clés : gare, weiler, Altenstadt

➤ **Etudes des propositions de la ville et des citoyens**

- Cartographie des retours citoyens sur les thématiques de la circulation et la mobilité des rencontres de quartiers 2021 remis au bureau d'étude de la banque des territoires
<https://www.ville-wissembourg.eu/Wissembourg-porte-France/Participation-citoyenne/Conseil-citoyens.html>
- Avis de la commission sur le projet de la municipalité de réaménagement de la circulation en centre-ville
 - Modifications de la circulation liées à la mise en service du petit train
 - Autres propositions à long terme de modifications de la circulation et réaménagement de certains sites spécifiques
- Avis de la commission sur le projet gare sur les axes flux de circulation et mobilité

Perspectives de la commission « circulation et mobilité » pour 2022 - 2023

- Retours détaillés et approfondissement du dossier de signalétiques en septembre/octobre
- Echange avec la commission « accessibilité » est prévue en octobre
- Visite terrain
- Organisation d'une journée de sensibilisation « les 10 erreurs sur un vélo » « les 10 erreurs dans une voiture » avec l'association prévention routière
- Avis de la commission sur les propositions à venir du Bureau d'études sur une nouvelle signalétique différenciée (voitures-cyclistes-piétons)
- Approfondissement des réflexions sur la modification de la circulation en centre-ville : phase de test est envisagée ainsi qu'une réunion publique thématique sur l'avenir de la circulation.
- Etude des contributions citoyennes des rencontres de quartier 2022
- Poursuite des projets de sensibilisation et prévention avec les écoles
- Poursuite des réflexions sur les mobilités douces

Bilan de la commission « rayonnement et dynamique de la ville et du territoire »

Citoyens :

- Membres actifs : 13 membres- 2 places disponibles
- Mouvements de personnes sur l'année : 3 arrivées, 2 départs

Mairie : Les travaux de cette commission sont suivis par un élu et un agent principalement

Réunions : 7 réunions en commissions

Principaux travaux :

- Réflexions sur la méthodologie de la commission : par où commencer, comment travailler ensemble ?
 - Effectuer un état des lieux de l'existant, un diagnostic des atouts et des points faibles de Wissembourg ainsi que des cibles prioritaires pour le futur.
 - Une proposition concrète formulée à la ville : en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Euro-métropole du Bas-Rhin faire réaliser un diagnostic de territoire avec Mr David Lestoux, spécialiste de la sociologie des territoires.
 - Carte mentale collective et intuitive des axes de rayonnement sur un territoire transfrontalier – échanges et dynamiques avec les pôles extérieurs, les pôles d'attractivités. Identification des flux économiques, flux de travailleurs, de touristes, flux culturels, enfance et sport.
- Axe culturel :
 - Echange sur la vision de la ville avec la directrice des affaires culturelles
 - proposition théâtre franco-allemand
 - proposition d'une académie européenne multi-facette
 - participation d'un des membres au comité ad hoc pour de développement de l'école des arts, partage des conclusions sur le fond et la forme à la commission
- Brindilles de réflexions : 11 brindilles de réflexions rédigées par un des membres
- Développer la notion d'analyse systémique du fonctionnement d'une mairie : un groupe de travail s'est formé pour approfondir ce sujet

- Développer le transfrontalier : un groupe de travail s'est formé pour approfondir ce sujet
- Avis sur le projet Gare
- Bilan interne de la première année

Perspective pour la commission « rayonnement et dynamique de la ville et du territoire » 2022-2023

La commission reste le moteur des idées et projets qu'elle souhaite mettre en place.

La commission aimerait être consultée en amont sur les grands enjeux qui impactent le rayonnement et la dynamique de la ville pour alimenter de façon pertinente la réflexion de la ville.

La commission aimerait par ailleurs interroger la vision dans les différents domaines de compétence et que la vision soit le résultat d'une réflexion collective pour créer ensemble un futur désirable. Elle souhaite être un partenaire avec lequel pourrait être engagée une réflexion sur les enjeux auxquels il faudra faire face dans 10 ou 15 ans tels que l'énergie, l'eau, l'accès aux soins et à la santé, l'accès à l'éducation et à la culture.

La commission propose d'inviter la municipalité à engager ensemble une réflexion, un débat sur les enjeux à long terme, d'être un « Think tank » afin de la soutenir et de lui faciliter ses choix « opérationnels ».

- Vision et perspectives énergétiques
- Besoins et services prioritaires – quartier gare

Bilan de la commission « citoyenneté active »

Citoyens :

- Membres actifs : 6 membres – 9 places disponibles
- Mouvements de personnes sur l'année : 2 arrivées, 3 départs

Mairie : Les travaux de cette commission sont suivis par deux élus principalement

Réunions : 9 réunions

Autres :

- 1 réunion non officielle
- 1 réunion de travail sur le projet « des arbres et des citoyens »
- 1 réunion de travail sur la « journée citoyenne »

Principaux travaux :

- Propositions formulées à la mairie
 - Féminisation des noms de rues à Wissembourg
 - Eclairage de la ville et pollution lumineuse
 - Journée citoyenne
 - Mobilité douce
 - Produits faits maisons
 - O déchets
 - Réduction des déchets sauvages

Les fiches présentées se trouvent ici : <https://www.ville-wissembourg.eu/Wissembourg-porte-France/Participation-citoyenne/Conseil-citoyens.html>

- Accompagnement pour la mise en œuvre des projets :
 - « Journée citoyenne », à l'initiative de cette commission qui aura lieu le samedi 8 octobre 2022 pour la première fois à Wissembourg
 - « Des arbres et des citoyens »

Perspectives de la commission « citoyenneté active » pour 2022-2023

- Organisation de la Journée citoyenne puis de la suivante
- Etude des propositions « parrainer un banc pour tous » et « Parrainer gratuitement un arbre »
- Etude des propositions d'actions
 - « tutorat »
 - « Rapprocher les citoyens des associations – valorisation du don du temps »
- Réflexions et actions avec le service civique à venir sur la participation des jeunes
- Réflexions sur l'utilisation de la plateforme de participation citoyenne

Contact : participation-citoyenne@wissembourg.fr

Annexe

Charte de fonctionnement du Conseil des citoyens de la ville de Wissembourg

Document modifié en assemblée plénière : 24/02/2022

Préambule

Le Conseil des citoyens est un groupe intergénérationnel, multiculturel, laïc et apolitique d'habitants et d'usagers qui se réunit périodiquement pour partager, échanger, proposer des idées et faire surgir des propositions collectives en vue d'améliorer la vie de la ville et du territoire. Le Conseil des citoyens constitue un nouvel espace à développer de participation citoyenne, un espace de coopération et de partage.

Le Conseil des citoyens est la manifestation d'une mobilisation citoyenne à l'échelle d'un territoire. Il vise à valoriser l'expertise d'usage des habitants et des usagers (toute personne ayant un intérêt légitime), leur créativité, leur capacité à s'impliquer et à se responsabiliser. Il offre à tous les acteurs une grille de lecture nouvelle des problématiques et des perspectives à l'échelle du territoire et permet aux habitants et usagers de devenir des citoyens actifs.

Les membres du Conseil des citoyens s'engagent volontairement à travers une démarche collective et solidaire au service de l'intérêt général.

La pluralité des voix qui s'expriment au sein du conseil garantit la richesse des positions qu'il porte. La parole de chacun est libre, également considérée et prise en compte.

La présente charte de fonctionnement fixe les missions, la composition et les modalités d'organisation du Conseil des citoyens. Elle a pour objectif de garantir la démarche démocratique, lisible et transparente du Conseil des citoyens.

1^{er} article : les missions du Conseil des citoyens

Le Conseil des citoyens est un laboratoire d'idées. Il est force de proposition et a vocation à stimuler et encourager les initiatives collectives. C'est un espace de dialogue, de débat, de proposition et de formulation d'avis.

Le Conseil des citoyens est également un espace d'écoute et de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes. Il participe activement à une réflexion commune avec les habitants, les usagers, les acteurs institutionnels, sociaux, économiques et associatifs pour améliorer la qualité de vie de tous dans leur ville et sur le territoire. Porte-parole des habitants et des usagers, il a pour rôle de favoriser l'expression de tous dans leur diversité pour leur permettre d'être actifs et de traduire leurs attentes en propositions.

Le Conseil des citoyens apporte une expertise d'usage des habitants et des usagers. Il s'y exerce une participation active et responsable qui contribue à enrichir les réflexions et éclairer les choix des élus. Le Conseil des citoyens alimente notamment les réflexions des commissions communales dont le rôle est d'émettre des avis destinés à faciliter le vote des délibérations du Conseil Municipal.

2^{ème} article : la composition du Conseil des citoyens

Le Conseil des citoyens est composé d'hommes et de femmes bénévoles, ayant la qualité d'habitants ou d'usagers de la ville de Wissembourg. Le Conseil des citoyens est composé de 15 membres maximums par commission thématique et n'a pas de limite en nombre pour l'assemblée plénière. Dans la mesure du possible, le Conseil des citoyens tend à respecter une égale représentation de femmes et d'hommes.

Les conseillers citoyens s'engagent pour une durée de 3 ans renouvelable. Les personnes sur la liste de réserve sont prioritaires. Les places disponibles restantes seront tirées au sort. De nouvelles commissions peuvent également être mises en place.

La qualité de conseiller citoyen est nominative. Elle ne peut être cédée à un tiers. Seules les personnes dont les noms figurent sur la liste officielle sont considérées comme conseillers-citoyens. Celle-ci est publiée et actualisée sur le site de la ville de Wissembourg sur la page dédiée au Conseil des citoyens.

Si des habitants souhaitent intégrer le Conseil des citoyens alors que celui-ci a atteint le nombre maximum dans chaque commission, il sera établi une liste de réserve. Le Conseil des citoyens entretient le lien avec les personnes de cette liste, les tient informées et peut les inviter à participer de manière ponctuelle à certaines activités.

Le Conseil des citoyens bénéficie en outre du soutien d'habitants ou d'usagers de la ville, appelés « personnes-ressources », qui contribuent de façon ponctuelle à alimenter la réflexion. La liste des personnes-ressources et de leur champ de compétence (ex. : expertise professionnelle, expériences associatives, etc.) est également disponible sur le site de la ville.

3^{ème} article : obligations des conseillers citoyens

Les conseillers citoyens sont tenus de respecter cette présente charte de fonctionnement.

Les conseillers citoyens s'engagent à respecter l'ensemble des interlocuteurs au sein du Conseil des citoyens et en dehors de celui-ci et à toujours privilégier une communication bienveillante. Ils sont disponibles, à l'écoute et ouverts.

Les conseillers citoyens ont un devoir de réserve et de discrétion sur les dossiers en cours, au cas par cas, en fonction des documents de travail partagés et de la sensibilité éventuelle de certains dossiers. Cette confidentialité s'applique également aux informations personnelles qui leur seraient confiées par des habitants ou des usagers.

4^{ème} article : perte du statut des conseillers citoyens

La qualité de conseiller citoyens se perd dans les cas suivants :

- Décès
- Démission du conseiller citoyens par courrier adressé au Conseil des citoyens
- En cas de non-respect de la présente charte de fonctionnement, divers moyens de conciliation seront recherchés
- Au bout de 3 absences non excusées.

5^{ème} article : autres participants et invités

Lors des réunions du Conseil des citoyens, toute personne susceptible de contribuer à l'information et à la formation de ses membres peut être invitée.

6^{ème} article : organisation et fonctionnement

Le Conseil des citoyens est autonome. Il est organisé en commissions thématiques. Elles sont un lieu de discussions, d'élaboration de propositions et d'avis. Les conseillers citoyens travaillent ensemble, en essayant de faire surgir l'intelligence collective.

Les commissions thématiques proposées sont au nombre de 3 et sont distinctes et complémentaires par leur angle d'approche.

La commission :

- *circulation et mobilité* s'intéresse aux propositions pratiques et ciblées, envisageables à court et moyen termes ;
- *rayonnement et dynamique de la ville / du territoire* explore les pistes de réflexions plus globales sur le moyen et le long terme ;
- *citoyenneté active* est tournée vers l'engagement de la population.

Les commissions thématiques se réunissent une fois par mois. Des groupes de travail peuvent être créés et se réunir en fonction des besoins pour préparer les commissions thématiques. Les conseillers participent activement à une seule des commissions. Ils alimentent les réflexions des autres commissions au même titre que les autres citoyens.

Pour chaque réunion de commission, on désigne :

- Un animateur ou une animatrice de séance extérieure au Conseil des citoyens, chargé de faire respecter l'ordre du jour, de faire circuler la parole, d'assurer le bon déroulement de la réunion et de définir avec les conseillers l'ordre du jour de la prochaine séance ;
- Un ou une secrétaire de séance, membre du conseil, est chargé de rédiger le compte rendu, qui sera transmis aux membres des autres commissions et au référent de la commune.
- Le compte rendu précise également la date de la prochaine réunion, ainsi que son ordre du jour et invite les conseillers citoyens à la prochaine réunion.

Le conseil des citoyens se réunit deux fois par an en assemblée plénière pour présenter les avancées des travaux et réflexions, adapter éventuellement les modes de fonctionnement interne du conseil (création d'éventuelles commissions thématiques, etc.).

Le Conseil des citoyens réalise un bilan annuel qu'il rend public via le site de la municipalité.

7^{ème} article : prise de décision

Pour les conclusions de l'assemblée plénière du Conseil des citoyens, les décisions se prennent à la majorité qualifiée (2/3).

Les commissions thématiques choisiront chacune leurs modes de décisions. Pour information : le consensus est un processus créatif de l'approche du meilleur accord, la recherche de l'entente la plus grande possible entre les personnes et le moins de résistance possible. Les conseillers citoyens sont appelés à développer une attitude constructive et à rechercher des solutions innovantes d'intérêt général. Ils sont accompagnés au début sur ce chemin par une facilitatrice engagée par la ville (cf. article 9).

Les propositions et avis feront également mention des avis divergents et des propositions alternatives formulées.

8^{ème} article : interlocuteurs et modalités d'échanges

Le Conseil des citoyens travaille en bonne intelligence en interne et avec l'équipe municipale.

Le Conseil des citoyens est ouvert sur l'extérieur et interagit de façon dynamique et proactive avec tous les habitants et la société civile.

Un binôme ou une délégation de conseillers-ères citoyens peut être désigné au consensus pour représenter en fonction des besoins le Conseil des citoyens devant les commissions communales et les instances décisionnelles telles que le Conseil municipal et/ou la Communauté de communes du pays de Wissembourg.

9^{ème} article : accompagnement et moyens matériels mis à disposition par la ville

Le Conseil des citoyens est accompagné par la chargée de mission « démocratie participative ».

Celle-ci travaille en soutien à la construction d'une structure vivante, adéquate, utile et pérenne. La chargée de mission accompagne le travail du Conseil des citoyens afin de garantir un cadre de travail agréable et constructif. Elle est garante des principes prônés dans la charte co-rédigée par les premiers citoyens investis. La chargée de mission soutient le processus d'autonomisation des individus et de la structure. Elle propose des méthodes d'animation participative qui permettent l'apprentissage de la coopération et la construction d'un processus d'intelligence collective.

La municipalité met également à disposition un agent de la ville pour soutenir le travail de rédaction de comptes-rendus des séances plénières du Conseil des citoyens

Enfin, la ville met à disposition du Conseil des citoyens des locaux et du matériel de travail (ex. : tableau de conférence), sur demande et sous réserve de disponibilité.

10^{ème} article : communication et échanges

La présente charte, la liste de conseillers citoyens ainsi que les personnes-ressources et les personnes inscrites sur la liste de réserve sont librement consultables par tous.

Les propositions et avis émanant des commissions thématiques et de l'assemblée plénière sont archivés et rendus publics. Les suites des rendus de contributions et réponses aux propositions formulées, sont également consultables par tous.

Le travail interne, avant consensus, peut être lui soumis à la discrétion des participants (voir article 3).

11^{ème} article : durée de mise en œuvre

Le Conseil des citoyens a vocation à être pérenne. Il est institué sans durée minimale ni maximale et fonctionnera aussi longtemps que nécessaire.

12^{ème} article : adoption de la charte

La présente charte de fonctionnement est adoptée à la majorité qualifiée.

Nom et prénom le en deux (2)
exemplaires Signature précédée de la mention «lu et
approuvé »